



Municipalité
de Ste-Jeanne D'Arc

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

- Lors d'une assemblée régulière tenue le 12 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé "*Règlement numéro 291-2016 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de Sainte-Jeanne-d'Arc*";
- Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 205 rue Principale, Sainte-Jeanne-d'Arc.

Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 16e jour de septembre 2016.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 16e jour du mois de septembre 2016, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16e jour de septembre 2016.

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière